

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 21 avril 2026 s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, PASCAL Alain, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, BORDERIE Philippe, NOSMAS Karen, BLANCHARD Stéphane, QUERE-GRIMES Joëlle, Adjoints, CERUTI Michel, BROUTET Véronique, MARTINO Stéphane, BORDERIE Sophie, LALANNE Christine, BLANC Nathalie, EL AMRANI Nadia, BAYLE Romain, MAROT Emilie, CHAUFFOURNIER Pierre-Yves, JONES Jason, FEYRIT Pierre, FAISANDIER Luc, BELACEL André, BIANCHI Stéphane, CLARE Nathalie, FAURE Sonia, BONNET Christelle, PERALI Valérie, ROTACH Christelle, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : GASSER Anne-Laure, CASAGRANDE Serge, FRANCIS Stéphane.

Pouvoirs : de GASSER Anne-Laure à VERDIER Françoise, de FRANCIS Stéphane à PERALI Valérie

F.20

Garantie d'emprunt – Mission Locale Moyenne Garonne – Projet Habitat Jeunes Moyenne Garonne

Dans le cadre du projet Habitat Jeunes Moyenne Garonne, porté par la Mission Locale Moyenne Garonne au titre du Foyer Jeunes Travailleurs, l'association a sollicité officiellement la Commune de Marmande afin d'obtenir la garantie, par la collectivité, d'un emprunt accordé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Lot-et-Garonne à la Mission Locale.

Le financement de la CAF a été validé en commission le 25 novembre 2025, pour un montant total de 500 000 euros, comprenant :

- 250 000 euros en subvention ;
- 250 000 euros en prêt à taux zéro, sur 10 ans.

La CAF conditionne l'octroi de la part prêt à l'obtention d'une garantie communale. Pour le site de Marmande, qui accueillera 20 logements sur les 30 du projet, le montant de la caution sollicitée s'élève à 166 666,67 euros.

Cette caution constitue un engagement de garantie, sans décaissement pour la Commune, permettant de sécuriser le financement validé par la Caisse d'allocations.

Le projet Habitat Jeunes Moyenne Garonne s'inscrit pleinement dans les enjeux de la commune en matière d'accès au logement, d'autonomie des jeunes, d'attractivité résidentielle et de sécurisation des parcours d'insertion. Il permettra d'apporter une réponse concrète aux besoins des jeunes actifs, apprentis et jeunes en formation, en cœur de ville.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et 2252-2 2° ;

Vu le projet « Habitat Jeunes Moyenne Garonne » consistant en la construction de Foyers de Jeunes Travailleurs à Marmande et à Tonneins porté par la Mission Locale Moyenne Garonne ;

Vu la demande de la Mission Locale Moyenne Garonne pour la garantie, par la Commune, de 66,67% de l'emprunt nécessaire au financement du projet ;

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune la construction d'un Foyer de Jeunes Travailleurs sur le territoire de la Commune ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Décide** d'accorder sa garantie à hauteur de 166 666,67 euros, soit 66,67%, pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 250 000 euros souscrit par la Mission Locale Moyenne Garonne – ci-après désigné « l'Emprunteur » – auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Lot-et-Garonne ; ce prêt est destiné à financer la construction de Foyers de Jeunes Travailleurs à Marmande et à Tonneins ;
- Précise** que les caractéristiques financières du Prêt sont les suivantes :
- Montant : 250 000 euros
- Durée : 10 ans
- Taux : 0 %
- Précise** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement ;
- S'engage** pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- Autorise** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la CAF de Lot-et-Garonne et l'Emprunteur ;
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents relatifs à la présente délibération et notamment la convention de garantie d'emprunt jointe en annexe.

Votants : 32 - Abstentions : 00 - Exprimés : 32
Contre : 00 - Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 27 avril 2026

La Secrétaire de séance
Karen NORMAS



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUET